



## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 Mars 2026, se sont réunis à la salle communale KAN-LEVENEZ sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code générale des collectivités territoriales.

**Etaient présents : Anthony Bescond – Antoine Corolleur – Sandra Drieu – Bernard Jaouen – Sylvain Jaouen - Marie-Christine Lainez – Mallory Lamour – Patrick Massias – Vanessa Moenner – Fabienne Nedelec - Henri-Marc Payen – Sandrine Perchoc – Delphine Pluchon – Erwan Pronost - Arnaud Sanjosé.**

**Absent : néant**

La séance est ouverte à 18h05 par Antoine Corolleur Maire, qui s'assure de la présence d'un quorum suffisant. Il est noté que 15 conseillers municipaux sont présents, et que le quorum est donc atteint pour procéder à l'élection du Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil choisi pour secrétaire de séance Monsieur Anthony Bescond, plus jeune Conseiller.

Monsieur Antoine Corolleur, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence

### **ÉLECTION du MAIRE :**

Monsieur Antoine Corolleur interroge l'assemblée pour connaître les candidats au poste de maire, Henri-Marc Payen qui a conduit la liste élue aux élections municipales du 15 mars 2026 déclare qu'il est candidat au poste de maire

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, Monsieur le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, a remis fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 ;
- Bulletins blancs : 2 ;
- Suffrages exprimés : 13 ;
- Majorité absolue : 7.

A obtenu : Henri-Marc Payen : 12 voix et Arnaud Sanjosé : 1 voix.

Monsieur Henri-Marc Payen ayant obtenu la majorité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

A l'issue de l'élection du Maire, Monsieur Henri-Marc Payen , Maire s'adressa aux Conseillers municipaux et aux habitants de la commune présents lors de cette première séance du nouveau Conseil municipal :

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Plourinoises et Plourinois qui êtes venus cet après-midi assister à l'installation du nouveau conseil et à l'élection du maire et des adjoints.

Nous allons poursuivre le déroulé de notre réunion d'installation en déterminant d'abord le nombre d'adjoints »

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Aux termes de l'Article L.122-1 du Code des communes, il y a, dans chaque Commune Un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le nombre maximum d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le nombre existant lors du précédent mandat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer à QUATRE le nombre des Adjointes au Maire.

### **ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Henri-Marc Payen, élu Maire, à l'élection des adjoints et présente la liste des adjoints qu'il propose :

- 1ère adjointe ( Environnement, biodiversité, déchets et assainissement): Marie-Christine Lainez ;
- 2ème adjoint (Travaux): Bernard Jaouen ;
- 3ème adjointe ( Affaires sociales, école et jeunesse) : Delphine Pluchon ;
- 4ème adjoint (Finances) : Arnaud Sanjosé.

Aucune autre liste n'ayant été présentée, chaque Conseiller municipal, a remis fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15 ;
- Bulletins blancs 1 ;
- Suffrages exprimés 14 ;
- Majorité Absolue 8.

Ont obtenu : Marie-Christine Lainez, Bernard Jaouen, Delphine Pluchon, Arnaud Sanjosé: chacun 14 voix et sont tous proclamés élus adjoints.

### **NOMINATIONS DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :**

Monsieur le Maire propose de désigner 4 conseillers qui seraient délégués d'un conseiller délégué aux associations en la personne de Mallory Lamour ,d'un conseiller délégué à la jeunesse et au conseil municipal des jeunes en la personne de Vanessa Moenner, d'un conseiller délégué à la voirie et au plan de circulation en la personne de Sylvain Jaouen et d'un conseiller délégué aux bâtiments en la personne de Patrick Massias.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

### **FIXATION DES INDEMNITÉS :**

Monsieur le Maire présente le dispositif relatif au calcul des indemnités de fonction basé sur la strate démographique le et le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux articles L. 2123-20 à L. 2123-24-2 et R. 2123-23.

Le cumul annuel des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au maire et aux adjoints (dans la limite de 4) est de 69658.56 € brut.

L'indemnité maximale pour le maire est désormais de droit et n'est plus soumise à vote du conseil sauf à ce que celle-ci soit diminuée comme proposé au vote du conseil.

Monsieur Arnaud Sanjosé, précise que ces indemnités sont prévues au budget voté lors du dernier conseil de la précédente mandature.

### **INDEMNITÉS LÉGALES 2026**

Catégorie d'Élu	Taux Maximal (%)	Nombre d'Élus	Indemnité Individuelle	Total par Catégorie (%)	Montant Total par Catégorie (€)
MAIRE	55,7	1	2 289,56 €	55,7	2 289,56 €
ADJOINTS	21,38	4	878,83 €	85,52	3 515,32 €
DÉLÉGUÉS	0	4	0,00 €	0	0,00 €
CONSEILLERS	0	6	0,00 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>5 804,88 €</b>

Monsieur le Maire propose donc :

- De réduire le montant pour le maire de 55,7 % à 30 % soit 1233.16 € brut par mois ;
- De réduire le montant pour les adjoints de 21,38 % à 15 % soit 616.58 € brut par mois ;
- D'attribuer une indemnité de 7 % aux conseillers délégués soit 287.74 € brut par mois ;
- D'attribuer une indemnité de 1 % aux conseillers soit 41.11 € brut par trimestre , sauf pour Antoine Corolleur qui souhaite y renoncer.

### **PROPOSITION INDEMNITÉS 2026**

<b>Catégorie d'Élu</b>	<b>Taux Proposé (%)</b>	<b>Nombre d'Élus</b>	<b>Indemnité Individuelle (€)</b>	<b>Total par Catégorie (%)</b>	<b>Montant Total par Catégorie (€)</b>
MAIRE	30	1	1 233,16 €	30	1 233,16 €
ADJOINTS	15	4	616,58 €	60	2 466,31 €
DÉLÉGUÉS	7	4	287,74 €	28	1 150,95 €
CONSEILLERS	1	5	41,11 €	5	205,53 €
<b>TOTAL</b>					<b>5 055,94 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

Pas de sujets proposés

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à signer les procès- verbaux d'installation et clôt la séance à 18h40.